

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de la culture et de la  
communication**

**Arrêté du  
portant nomination à la Commission nationale des secteurs sauvegardés**

**NOR : MCCC1205633A**

**La ministre de l'égalité des territoires et du logement,  
La ministre de la culture et de la communication,**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.313-18 et R.313-19,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean-Pierre LELEUX, sénateur des Alpes-Maritimes, maire de Grasse, est nommé président de la Commission nationale des secteurs sauvegardés.

**Article 2**

Sont nommés membres de la Commission nationale des secteurs sauvegardés:

1° en tant qu'élus d'une collectivité territoriale :

- Madame Mary BOURGADE, maire adjointe de la commune de Nîmes (Gard),
- Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, maire adjointe de la commune de la Rochelle (Charente-Maritime),
- Monsieur Jean GERMAIN, maire de Tours, sénateur d'Indre-et-Loire,
- Monsieur Denis GRANDJEAN, vice-président de la communauté urbaine du Grand-Nancy (Meurthe-et-Moselle),
- Monsieur Didier HERBILLON, maire de Sedan (Ardennes).

2° en tant que personnes qualifiées :

- Madame Isabelle BALSAMO, chef du service de l'inspection des patrimoines,
- Madame Nancy BOUCHÉ, inspectrice générale honoraire de l'équipement,
- Monsieur Alain de la BRETESCHE, secrétaire général de la Fédération Patrimoine-Environnement,
- Monsieur Michel BRODOVITCH, inspecteur général de l'administration du développement durable,
- Monsieur Daniel DUCHÉ, architecte-urbaniste,
- Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, vice-président de l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés,
- Madame, Mireille GRUBERT, directrice de l'école de Chaillot à la cité de l'architecture et du patrimoine,
- Madame Sibylle MADELAIN-BEAU, architecte des Bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine d'Indre-et-Loire,

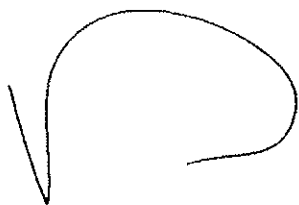
-Monsieur Christian NICOL, président de la Fédération Nationale Habitat et Développement

### Article 3

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et le directeur général des patrimoines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République Française.

Fait le . 06 DEC. 2012

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des patrimoines



Vincent BERJOT  
Le directeur général des patrimoines

La ministre de l'égalité des territoires et du logement,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme  
et des paysages



Etienne CHEPON